

Motions proposées par le Groupe « territoires » Soumises à l'Assemblée Générale de l'Association SOL.

Ces motions ont été élaborées suite à la réunion des territoires du 17 Juin 2007, et confirmées / corrigées lors de la réunion des territoires du 12 Novembre 2010.

(en bleu, les Commentaires apportés lors de cette dernière réunion, et précisant les motions proposées)

Elles ont été soumises et débattues lors du Conseil d'Administration de l'Association Sol du 1^{er} décembre 2010.

Elles ont recueilli un large accord de principe du Conseil d'Administration, mais les conditions d'application de certaines d'entre elles (propriété, pluralité des supports et des opérateurs techniques possibles, open source et logiciel libre en particulier) demandent à être débattues plus particulièrement et précisées lors de l'Assemblée Générale.

Les motions sont regroupées en 4 Thèmes :

Principes : Celles qui fondent ce qui pourrait être commun entre nous

Valeurs & Règles : Celles qui régissent notre fonctionnement commun

Outils : Celles qui formalisent le comment et avec quoi nous fonctionnons ensemble

Réseau & communication : Celles qui proposent un fonctionnement en réseau et un mode de communication entre nous (en fonction de nos moyens financiers, techniques, humain, ...)

PRINCIPES

PROPOSITION N°1 : SE REAPPROPRIER LA MONNAIE

Dans le cadre d'une nouvelle approche de la richesse nous proposons que l'association Sol soit un espace de promotion des initiatives d'éducation populaire, d'expérimentation, de débat et de pratique démocratique à partir de la monnaie Sol comme enjeu du bien commun au service d'une meilleure création et une meilleure circulation de la richesse.

Proposition n°2 : UN MOUVEMENT SOL

Le terme « association » paraissait trop statique. Besoin d'une appellation plus simple. Question de dynamisation du réseau. Les associations locales ne s'y retrouvent pas entre national et local d'ou mouvement national et association locale plus clair . Il y a dans ce nom la finalité de ce réseau et un sens que l'on veut lui donner. Le mouvement SOL a un pouvoir plus grand d'interpellation que les associations locales. Institutionnellement on sera toujours une association.

Afin d'inscrire les principes énoncés dans la proposition N°1 dans le titre même de l'association nous proposons de modifier le titre "association Sol" par "Mouvement Sol" et de le compléter par : « pour une appropriation citoyenne de la monnaie »

Proposition N°3 : UNE MONNAIE SOL

L'idée est de simplifier l'usage des trois sols Engagement / Affecté / Coopération en deux un SOL marchand et un sol non marchands. Le nom des monnaies sont à revoir. Nous proposons : le Sol-Euro ou Sol-Eco (marchand) et le sol-temps (non-marchand)

Afin de mieux valoriser, créer et distribuer la richesse, le SOL est un outil pour la faire circuler autrement en la remettant au service de l'humain, de l'environnement, des territoires et de la démocratie, par une monnaie basée sur le temps pour les échanges non-marchand et l'autre basée sur la monnaie officielle pour les échanges marchands.

Proposition n°4 : GARANTIR L'EQUILIBRE UNITE / DIVERSITE (quid d'une association locale?)

La charte pour l'heure actuelle s'arrête au développement de la monnaie SOL. L'idée est de pouvoir intégrer tout groupe d'initiatives, avec une logique décentralisée. L'idée est d'encadrer par une charte le statut des initiatives locales (association de fait ou déclarée en préfecture). Elle répondra à la question des critères d'un agrément, des règles de gouvernance et des supports nécessaires à la circulation du Sol.

Afin de garantir la pluralité des expérimentations, des innovations et des initiatives nous proposons que tout groupe de citoyens adhérant aux règles et remplissant les conditions de la charte du mouvement puissent être agréé par le mouvement SOL.

VALEURS & REGLES

Proposition N°5 : RENDRE POSSIBLE LA PLURALITE

Rendre possible la pluralité des supports. Permettre la fluidification des échanges, et d'étendre les partenaires techniques, notamment en ce qui concerne le choix des supports d'échanges (ex: investir les marchés locaux) et des garanties bancaires L'Abeille nous a démontré que cela simplifiait énormément les choses d'utiliser un coupon-billet et avait un effet réel sur les gens (éducatif, relocalisation de l'économie, ...). Le choix d'autres supports technologique (téléphone) nous permet d'avancer plus vite sur certains territoires. La question de la conversion des SOLs entre les territoires est fondamentale.

Le Sol est une unité de compte commune qui peut se décliner sur différents support, dans le respect de la LOI, afin d'en favoriser et d'en faciliter son utilisation et son expansion. Parallèlement la pluralité des partenaires techniques, au delà des partenaires historiques, est rendu possible.

Proposition N°6 : ACTUALISER LA CHARTE

Nous proposons que la charte soit actualisée puis votée lors de la prochaine assemblée générale pour prendre en compte l'ensemble de ces motions.

Proposition N°7 : GARANTIR LA CONFIANCE

L'idée est que l'agrément des nouveaux groupes locaux passe par le mouvement. Les prestataires sont agréés par les groupes locaux, qui en informe le mouvement. L'agrément se fait au travers d'une démarche de progrès. Le mouvement passe des partenariats avec des réseaux nationaux qui peuvent être déclinés sur les territoires avec leur accord.

C'est la question de l'indépendance et du pouvoir des CLAS locaux qui est clairement posé une fois agréé par

le mouvement SOL.

Afin d'augmenter la confiance dans le réseau et de confirmer les pratiques actuelles, nous proposons que l'agrément des groupes locaux se fasse par le mouvement SOL et que les prestataires locaux soient agréés par ces groupes locaux agréés. L'agrément doit donner lieu à une évaluation périodique et peut s'inscrire dans une démarche de progrès.

Le Mouvement Sol peut passer des partenariats avec des réseaux nationaux qui pourront être déclinés au niveau des groupes locaux. Chaque groupe local peut accepter ou non ce partenariat.

OUTILS

Proposition n°8 : Collège et gouvernance

Refonder la composition des collèges au sein du CA national. Fixer des règles de fonctionnement qui préserve à la fois l'équilibre des forces entre les parties prenantes et en même temps privilégie des mécanismes pour trancher et prendre des décisions

La question de la gouvernance et la recomposition des statuts doit être réglé d'ici l'AG de décembre. On ne peut pas passer à côté sinon on va stagner.

A formaliser avec le C.A.

Proposition n° 9 : FORMALISER LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Afin de clarifier définitivement la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale du "SOL" nous proposons qu'un écrit, signé par tous les partenaires historiques affirme qu'il appartient à l'association "SOL" et qu'il reste indépendant des supports qui l'utilisent avec son agrément.

Proposition n°10: taux de change

À terme, nous visons un taux de change de 1 euro pour un sol-euro et de 1 sol-temps pour une minute.

RESEAU ET COMMUNICATION

(En fonction des moyens financiers, techniques et humains de l'association)

Proposition n° 11 : CREER ET PARTAGER UNE BASE D'INFORMATION

Afin de partager nos informations, nos pratiques, nos documents nous proposons la création d'une base de données commune accessible par tous les acteurs du mouvement SOL.

Proposition n° 12 : METTRE EN RESEAU LES EXPERIENCES

Afin de profiter de notre pluralité , nous proposons de nous donner pour mission de mettre en réseau les différentes expériences, initiatives de nos territoires SOL et, d'échanger avec d'autres réseaux nos expériences.